



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Lille
Département des examens et concours**

**Arrêté d'admission sur liste d'aptitude aux fonctions
de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques**

La rectrice de l'académie de Lille

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;

VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

VU le décret n° 2015-1523 du 24 novembre 2015 modifiant le décret n° 91-1259 du 17 décembre 1991 créant une indemnité de responsabilité en faveur des personnels enseignants exerçant les fonctions de chef de travaux ;

VU la circulaire n° 2016-137 du 11 octobre 2016 portant sur les missions des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Vu les propositions du jury du 9 novembre 2022, les enseignants dont les noms suivent, appartenant aux corps des certifiés, des agrégés et des professeurs de lycée professionnel de l'enseignement public, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques pour une durée de trois ans.

AIT BAYAICH KACEM	Certifié CN	ECONOMIE ET GESTION – MARKETING
BERRIET CHRISTOPHE	Agrégé CN	TECHNOLOGIE
BUTSTRAEN CEDRIC	PLP CN	GENIE INDUSTRIEL BOIS
CALESSE CEDRIC	PLP CN	GENIE CIVIL CONSTRUCTION ECONOMIE
DEROOST GAELLE	PLP CN	GENIE INDUSTRIEL – BOIS
DI-PENTA ANNA	PLP HC	BIOTECHNOLOGIES SANTE ENVIRONNEMENT

DUBART PIERRE	PLP CN	ELECTROTECHNIQUE
LEMOINE THIERRY	Certifié HC	FAISANT FONCTION DDFPT
NICHOLS RAYMOND	Certifié CN	TECHNOLOGIE
RAMETTE GUY	PLP CN	GENIE THERMIQUE
RHUNI KAMEL	PLP CN	DDFPT FAISANT FONCTION
ROZBORSKI MAGALIE	PLP CN	STMS
VERHEGGE CASSANDRE	PLP	PEINTURE-RENETEMENTS
WISEUR STEPHANIE	PLP CN	STMS

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site de l'académie.

Fait à Lille, le 09 novembre 2022

La rectrice



Valérie CABUIL